



Payement des travaux de chauffage

Par **lionelllll**, le **19/06/2009** à **12:23**

Bonjour,
je suis actuellement locataire d'une maison.

Le proprio habite la maison juste à coté,
jusqu'a cette année le chauffage gaz propane était branché sur sa cuve perso, et nous lui
reglons le cauffage consommé.

notre propriétaire vient de faire installer une cuve de gaz propane pour la maison ou l'on
réside.

Il me demande de l'argent pour contribuer au frais d'achat, d'installation et de mise en route
de la cuve.

je ne crois pas que c est à moi de payer l'installation, qu'en est t il légalement.
sur quel textes de loi puis je m'appuyer si j'ai raison ?

merci d'avance por votre réponse